

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 27 juin à 18h, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 20 juin 2025.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M. DURAN Jean - M^{me} PERRONIN Maryse - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} JEAN Pascale - M^{me} SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline

Étaient absents – excusés :

M. BEAUSOLEIL Marc (procuration donnée à M. JEROME Christian) - M^{me} CHEVILLARD Marlène (procuration donnée à M. DURAN Jean) - M. LASSAUZET Bruno (procuration donnée à M BOILOT Cédric) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} SAINTIGNY Julie) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M. JOUHET Christian) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline)

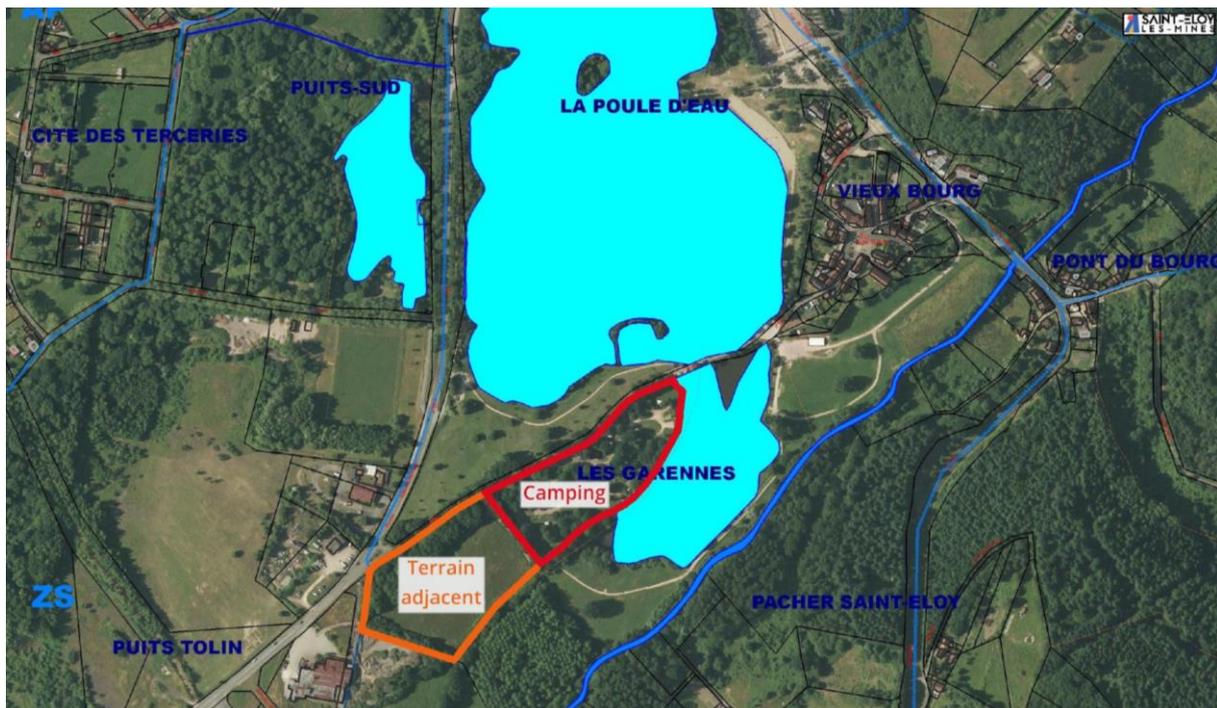
Étaient absents :

M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. PERESSE Sébastien

M. JEROME Christian a été élu secrétaire de séance.

DCM2025-04-26 : CESSION DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'un investisseur privé local, Monsieur Marc TORIANI - Président de la société E2T-HOLDING, a manifesté depuis plusieurs mois son intérêt pour acquérir le camping municipal « La Poule d'Eau », ainsi qu'un terrain communal adjacent d'environ 2 hectares, avec l'ambition de doubler sa capacité d'accueil et atteindre la certification 3 étoiles d'ici 2027.



Cette assiette foncière sise lieu-dit Les Garennes – en bordure du plan d'eau et au sein d'une vaste parcelle communale cadastrée ZR 303 – comporte actuellement 50 emplacements avec borne de distribution d'électricité, 1 bloc sanitaire, 1 local d'accueil, 1 mobile home à vocation de logement pour le gardien, 1 abri-campeur de refuge en cas de problème de sécurité et un chalet de stockage.

Monsieur le Maire précise que le camping municipal rapporte en moyenne 20 000 € par an à la commune, ce qui suffit tout juste à couvrir les frais de gérance et d'entretien. La commune ne

Extrait du registre des délibération / DCM 2025-04-26

disposant pas des moyens nécessaires au développement de cet équipement pourtant essentiel à la valorisation du plan d'eau, principal élément d'attractivité touristique du territoire, il paraît opportun d'envisager de le céder à un investisseur local ayant les capacités techniques et financières de porter un projet ambitieux.

Vu :

- L'exposé de Monsieur le Maire ;
- La délibération du 27 juin 2025 décidant la désaffectation du camping municipal à compter du 1^{er} octobre 2025, et prononçant son déclassement par anticipation du domaine public communal ;
- L'avis du Pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale en date du 07 mars 2025, donnant estimation de ce bien (camping actuel + terrain adjacent d'environ 2 hectares) à 93 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 20% ;

Considérant :

- La nécessité de réaliser des investissements importants pour permettre le réaménagement et l'extension du camping afin de le maintenir compétitif et conforme au standard des attentes de la clientèle ;
- Les moyens insuffisants dont dispose la commune pour assurer la modernisation et le développement du camping ;
- Les perspectives que présente la cession de cet équipement à un investisseur privé, en termes d'investissements, participant aux attentes de la commune dans les domaines du développement touristique et de l'attractivité de son territoire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à la majorité avec 15 voix pour et 9 voix contre (Groupe Saint-Eloy une autre vision, M^{me} PERRONIN Maryse et M. Boilot Cédric).

Le conseil municipal décide :

- **D'autoriser la cession du camping municipal « La Poule d'Eau » et du terrain communal adjacent d'environ 2 hectares sis lieudit Les Garennes – en bordure du plan d'eau et au sein d'une vaste parcelle communale cadastrée ZR 303 – à Monsieur Marc TORIANI - Président de la société E2T-HOLDING au prix de 84 000 €**
- **Que l'acquéreur s'acquittera de tous les frais liés à cette vente**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

